

Session spéciale de l'Assemblée
Générale des Nations Unies sur le suivi
du Programme d'action de la Conférence
internationale sur la population et le
développement

DECLARATION DU CAMEROUN.

New York, le 22 septembre 2013

Le programme d'action du Caire reconnaissait déjà que «la famille est l'unité de base de la société et devrait être renforcée en tant que telle. Elle doit bénéficier d'une protection et d'un appui aussi complet que possible. Le mariage doit être conclu avec le libre consentement des futurs conjoints et l'époux et l'épouse devraient être des partenaires égaux. »

Il n'aura échappé à personne que la célébration du 20^e anniversaire de la CIPD coïncide cette année avec le 20^e anniversaire de la célébration de l'année internationale de la famille.

Cette coïncidence devrait être interprétée comme un signe traduisant une meilleure prise en compte et une meilleure protection de la famille dans tous les programmes liés à la population et au développement.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire, le Cameroun considère la migration comme une source d'enrichissement mutuellement bénéfique pour les pays d'origine et de destination. Il va de soi que ces migrations nécessitent de part et d'autre l'aménagement d'un cadre approprié. Toutefois, la contribution des migrants internationaux est inséparable de la protection de leurs droits fondamentaux.

Monsieur le Président,

Au moment où nous élaborons le cadre international de développement post-2015, les liens entre les populations et le développement demeurent au cœur d'un programme international dont le but ultime est l'épanouissement et le bien-être des dites populations.

Pour le Cameroun, la poursuite de la concrétisation des objectifs de la Programme d'action de la CIPD est intimement liée à l'éradication de la pauvreté, qui ne peut être réalisée sans une solidarité internationale agissante, que le Cameroun appelle ici de tous ses vœux.

Je vous remercie.